



Projet

Pédagogique

-6ans

2024-2025

SOMMAIRE :

1. Présentation de la structure

1.a : L'association « Ville Auvergne »

1.b : Lieu centre de loisirs Bains/Solignac

1.c : Locaux

1.d : Journée type

1.d.1 Les différents temps

1.e : Fonctionnement interne

2. L'équipe

2.a : Composition de l'équipe

2.b : Rôle des encadrants

3. Le public

3.a : Les besoins des enfants de 3 à 5 ans

3.b : Les enfants en situation d'handicap

4. La place des parents

5. Objectifs

5.a : Les intentions éducatives de l'association

5.b : Le rôle des objectifs

5.c : Les Objectifs Pédagogiques

6. Evaluation

6.a : Temps d'évaluation

6.b : Critères d'évaluation

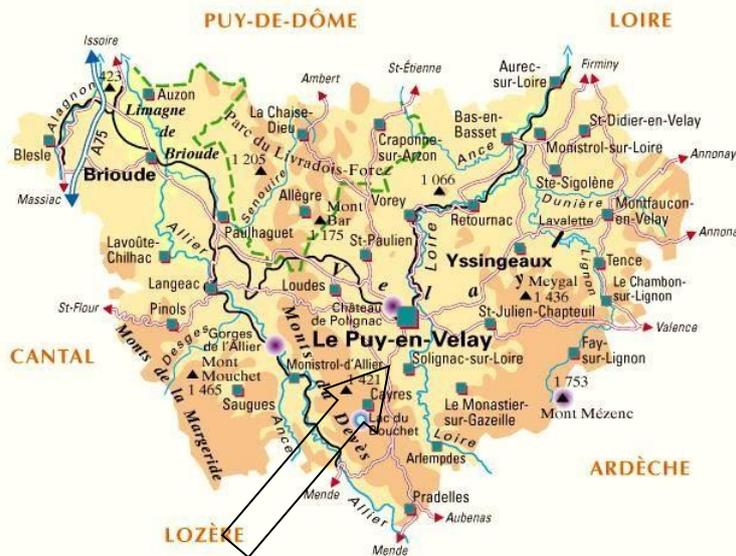
1. Présentation de la structure :

1.a L'association « Ville Auvergne » :

L'association « Ville Auvergne », a pour but de promouvoir l'éducation populaire et de donner accès aux loisirs dans des villages ruraux ou périurbain. Cette association de loi 1901, a sous sa tutelle pas moins de 10 centres de loisirs ruraux ou périurbains dans toute la Haute-Loire et récemment dans le cantal. Elle a été créée dans les années 2010, avec un simple centre itinérant, puis s'est développée en s'intégrant directement au cœur des villages. Le centre de loisirs de bains/Solignac est l'un des derniers arrivés à l'association en 2021.

L'association met un point d'honneur à mettre l'enfant au cœur du projet. Nous ne travaillons pas pour les enfants mais avec eux afin de répondre au mieux à leur besoin. Le principe même de l'éducation populaire.

1.b Lieu centre de loisirs Bains-Solignac:



Nous nous situons sur le département de la Haute-Loire, dans l'agglomération du Puy-en-Velay, précisément sur les communes de Bains et Solignac sur Loire. Cette localisation permet d'englober un large territoire qui correspond aux communes de l'ancien canton de Solignac sur Loire qui rassemblées en SIVU compte les communes de St Christophe sur Dolaison, Le Brignon, Bains, Solignac sur Loire et Cussac sur Loire.

Nos structures sont à environ 15km chacune du Puy-en Velay et a 14km l'une de l'autre. Le fait que nos structures soient aux extrémités du périmètre du SIVU facilite l'accès aux familles en fonction de leurs lieux de résidence, leurs lieux de travail et également les structures éducatives et clubs fréquentés par les enfants. Notre milieu rural nous offre beaucoup de paysages naturels et diversifiés. Il offre des possibilités de randonnées pédestres, de mini camps et d'activités physiques :

- Lac du Bouchet
- cascade de la baume

- Bois et Forêts

-le Vernet...

Sa proximité avec la partie urbaine de l'agglomération permet de bénéficier des infrastructures présentes sur cet espace.

1.c Locaux :

STRUCTURES

Site le CHOCHOTIN (BAINS)

Les enfants disposent d'une grande salle d'activité pouvant être séparée par une cloison, d'une salle de sieste et de sanitaires. Le centre de loisirs de Bains se situe au 91 route des muriers 43370 Solignac sur Loire.

Capacité d'accueil : 52 enfants

STRUCTURES

Site SOLIGNAC SUR LOIRE.

Nous occupons les locaux de l'école publique de Solignac sur Loire, les enfants disposent d'une grande salle d'activité, la salle de restauration, de sanitaires et d'une aire de jeux extérieurs.

Le centre de loisirs de Solignac se situe à l'école public Jean Moulin, route du puy 43370 Solignac sur Loire.

Capacité d'accueil : 60 enfants

Journée type :

Matin :

- 7h30 - 9H30 : Temps d'accueil des parents et des enfants.
- 9h30-10h00 : Temps d'échange avec les enfants.
- 10H00-11H30 : Temps d'activité.
- 11H30 - 12H00 : Temps libre.
- 12H00-13H30 : Temps du repas.

Après-Midi :

- 13H30-14H45 : Temps calme+ temps sieste
- 14h45-15h00 : Temps d'échange
- 15H00-16h00 : Temps d'activité.
- 16H00 : temps du gouter.
- 16H00-18h00 Temps d'accueil des parents, départ des enfants

1.d.1 Les différents temps

Temps d'accueil : Il permet d'accueillir les parents et les enfants. Tous les jours un animateur gère cet accueil, soit le matin, soit du soir. Nous mettons cela en place afin d'avoir un échange (même bref) avec les accompagnateurs. Les animateurs varient en fonction des temps d'accueil, permettant ainsi aux parents de mettre un visage sur un nom.

Temps d'échange : un moment important de discussion entre enfants et animateurs. Ce temps permet de faire un point sur leurs émotions, notamment avec différents outils comme l'horloge des émotions.

Temps d'activités : le moment de la journée où les enfants peuvent créer sur le thème proposé. Chaque vacance, un programme d'activités est élaboré par l'équipe d'animation en fonction des différentes évaluations des besoins des enfants.

Nous laissons le choix à l'enfant, sur l'aspect création, en mettant tout à disposition et en les laissant faire. Nous proposons, très souvent plusieurs activités en même temps pour que chacun puisse se retrouver dans l'une ou l'autre.

Par exemple : une activité manuelle et une activité cuisine.

Ou Une activité manuelle et un jeu...

Temps libre : L'occasion pour les enfants de profiter de nos différents ilots installés dans la grande salle avec la présence active de l'équipe d'animation. Les ilots :

- Motricité (aménager de tapis, pouf,)
- Jeux de rôle. Cet ilot change deux à trois fois par an (dernièrement c'est « jouons à la maitresse »). Le thème de l'ilot est choisi par les enfants.
- Coin tranquille. Ilot aménagé de tapis, agrémenté de livres.
 - Jeux de construction (Kappla, lego ...)
 - jeux de mise en scène (Playmobil, petite voiture avec tapis ...)
- Coin d'activités manuelles. Ilot aménagé de table, avec du matériel à disposition pour faire des petites activités telles que bracelet brésilien, perle, ou même des dessins ...

Temps calme ou temps de sieste: basé sur le même principe que les temps libres mais ce temps permet surtout une réelle pause corporelle des enfants. Ils n'ont donc pas accès au coin motricité. Nous ne forçons pas les enfants à faire la sieste. Nous les mettons dans un environnement calme et

serein. Pour ceux qui veulent faire la sieste, une salle est dédiée : la salle de repos préparée à cet effet.

Temps de repas : La mise en place des tables et le débarrassage sont entièrement fait par les enfants.

1.e Fonctionnement interne :

L'adhésion annuelle associative, est de 5 € par an et par famille pour accéder aux diverses activités et services proposés par l'association.

A ceci, nous rajoutons le prix journalier qui est calculé en fonction du quotient familial (sachant que les repas sont au prix de 1€) (tableau ci-dessous).

	Taux D'effort	Minimum	Maximum	Repas	Hors SIVU
Journée	QF X 0,0118	6.20€	12€	+1€	+3€
½ journée	QF X 0.00708	3.72€	6.70€	+1€	+1.50€
Forfait semaine	QF X 0,0463	23€	50.6€	+1€/jour	+ 12€

Pour les inscriptions, il est demandé de remplir un dossier qui se trouve sur le site internet www.villeauvergne.org et de le renvoyer afin d'obtenir des codes d'accès qui permettront, aux parents, de noter les différents jours de présence de leurs enfants. Ou alors de se rendre directement sur le centre de loisirs de Bains/Solignac qui est ouvert tous les mardis de 11h à 16h, et tous les jours pendant les vacances scolaires.

Pour l'accueil des enfants en situation de handicap nous travaillons avec l'association DAHLIR (dispositif d'accompagnement de l'humain vers les loisirs intégrés et réguliers)

2. L'équipe

2.a : La composition de l'équipe

Le directeur est le seul permanent sur le centre de loisirs de Saint Paulien :

-**Dufeutrelle Alex** : Directeur du centre de loisirs

Diplôme (BPJEPS Animation Sociale, Unité complémentaire direction de centre de loisirs, Psc1)

-Crevel Lucie : Animatrice Permanente du centre de loisirs

Diplôme (Cap petite enfance, en formation Cpjeps)

Pendant les vacances des animateurs vacataires interviennent en CEE (contrat d'engagement éducatif)

Tous les animateurs sont répartis sur les différents groupes tout au long des vacances.

2.b : Rôle des encadrants.

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants. La sécurité physique est constamment assurée par le respect du cadre législatif, par des aménagements de l'espace appropriés et des conduites à avoir sur l'accueil et lors des sorties.

Le directeur :

Rôle : met en place et transmet à son équipe le projet pédagogique. Assure aussi une fonction d'animateur.

° Est garant des projets et du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. Veille au respect de la législation, de la

réglementation en vigueur et du règlement intérieur ° A un rôle formateur.

- ° Effectue le travail administratif.
- ° Évalue le travail collectif et individuel par rapport au projet pédagogique.
- ° Est à l'écoute de son équipe.
- ° Établit des liens avec les familles, les partenaires locaux, associations ...
- ° Gère le stock de matériel, de nourriture et de produits pharmaceutiques
- ° Est animateur

L'animateur :

- ° Participe à l'élaboration du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- ° Anime et régule les temps forts et les temps calmes.
- ° Veille à la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- ° Veille au respect du matériel et des locaux.
- ° Est à l'écoute des enfants.
- ° Est responsable de ses actes et de ses paroles.
- ° Sait faire preuve d'autorité.
- ° Travaille en équipe.
- ° Évalue son travail et celui de l'équipe.
- ° Communique avec les familles.

L'assistant sanitaire :

Identifie les enfants qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assure de la prise des médicaments.

- ° S'assure que les médicaments sont conservés hors de portée des enfants, sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à disposition de l'enfant.
- ° Est à l'écoute des enfants et des jeunes.
- ° Veille à la santé de chacun d'entre eux, mais aussi à leur bien être moral et psychologique.
- ° Est titulaire du PSC1.

Pour le centre de loisirs de Saint Paulien ce rôle est attribué au directeur en fonction.

Le référent handicap :

Intermédiaire entre les parents et le centre.

- ° Accompagne l'enfant lors des activités.
- ° Facilite l'intégration de l'enfant au sein d'un groupe.
- ° Accompagne les enfants en situation de handicap tout au long de la journée.
- ° A un lien direct avec le DAHLIR, pour les différentes demandes ou difficultés.

Tous ces acteurs du centre de loisirs travaillent dans un seul but : faire passer un moment agréable à chaque enfant.

3. Le public

3.a : Les besoins des enfants de 3 à 5 ans *Besoins*

Physiologiques :

Besoin d'alternance entre activités physiques et activités calmes

Besoin de changements fréquents et inopinés d'activités

Besoin de s'exprimer

Développer ses sens

Développer son langage et sa pensée

Besoins Moteurs :

Besoin de bouger, de faire des mouvements

Mettre en œuvre ses ressources motrices

Développer son autonomie

Besoins intellectuels :

Besoin de savoir : pourquoi ? Qui ? Quoi ? ...

Gout pour le merveilleux et le magique Acquisition

du langage et de son vocabulaire

Besoins Affectifs et sociaux :

Besoin de sécurité affective

Besoin de stabilité

(Points de repères temporels, spatiaux, familiaux, ...) Besoin de justice

Pouvoir jouer seul à son rythme et à sa guise

Développer sa participation

Développer sa pensée

3.b Les enfants en situations de handicap

Pour les enfants en situation de handicap moteur, notre établissement étant de plain-pied, nous sommes en mesure de les accueillir sans aménagement particulier.

Pour chaque demande d'inscription pour un enfant en situation d'handicap, nous faisons appel à l'association DALHIR, association permettant l'insertion et l'adaptation des enfants dans les centres de loisirs. Après une ou plusieurs réunions, avec la famille ainsi qu'avec le DAHLIR, pour détecter les réels besoins de l'enfant, nous convenons ensemble de la mise en place d'un animateur supplémentaire ainsi que des besoins de garde de la famille en fonction des possibilités de notre accueil.

Le suivi ne s'arrête pas là puisqu' à la fin de chaque période, un débrief est organisé pour ajuster les besoins, voir les progressions et l'intérêt de l'accueil.

À chaque période, nous faisons un bilan avant et après l'accueil, avec la famille et le DAHLIR.

4. La place des parents

Un des piliers du centre de loisirs, ce sont les parents. Il est très important de répondre aussi à leurs attentes et leurs besoins.

Comment faire ? Dans notre centre, nous mettons une place d'honneur à la communication :

Par mail (information sur le programme, ou sur toute nouvelle dans le centre),

Par le site de l'association pour les mêmes raisons que le mail,

Par affichage sur les deux accueils, permettant d'informer les parents sur les différents événements ou besoin du centre. (Que ce soit pour une veillée, ou même une demande de matériels...),

Par oral, chaque animateur doit faire un bilan journalier aux parents. Celui-ci peut être très concis, créant, de plus, un lien régulier avec eux.

Chaque vacance, nous invitons les parents à rentrer dans le centre de loisirs. Ces invitations peuvent prendre différentes formes. Que ce soit sous forme passive, par exemple assister à une représentation de leurs enfants (théâtre d'ombre, spectacle mélangeant danse et langage des signes...)

Ou sous forme active, les parents participent avec leur enfants (escape game de l'horreur, diner presque parfait...)

Pensé et réalisé en collaboration avec les enfants, chacun de ces moments a eu un réel succès et a été fort apprécié des parents.

5. Les Objectifs

5.a Les intentions éducatives

Pour nous permettre l'élaboration de nos objectifs, nous nous sommes basés sur deux choses :

- Les différentes valeurs des animateurs (le respect, la coopération, l'imagination, la citoyenneté, l'écologie ...)
- Mais aussi, le respect des différents objectifs de l'association que nous voulons mettre en avant.

Nous avons donc choisi plusieurs objectifs éducatifs de l'association :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans la vie collective (objectif basé sur la citoyenneté, la coopération, la solidarité, le vivre ensemble.)
- Enrichir la culture de l'enfant (les sciences, le patrimoine, les arts culinaires, les sports...)
- Donner à l'enfant un rôle d'acteur (l'écologie, le partage des connaissances, l'autonomie...)

5.b Le rôle des objectifs

Un centre de loisirs ne serait rien sans des objectifs pédagogiques.

Mais à quoi ça sert ?

Il faut savoir que les objectifs sont fixés avec toute l'équipe d'animation, afin de répondre aux différents besoins des enfants dans le centre. C'est pour cela que nous avons des

objectifs pour les plus de 6ans et d'autres pour les moins de 6ans.

L'objectif a différentes utilités :

-La première est de mettre en avant les besoins des enfants par exemple : pour les plus de 6ans mettre en avant l'imagination

- la deuxième est de suivre un fil rouge. Ainsi pour l'objectif de notre exemple basé sur l'imagination, nous aurions des actions ou activités en lien avec celle-ci. (Exemple de thème : noir et blanc, différence, panier estivale, le retour dans le passé, l'évolution thème de 2024)

-La troisième est de permettre d'évaluer. Dans notre exemple, les activités ont-elles été en lien avec l'imagination des enfants ? ont-elles plu aux enfants ?...

De fait, chaque activité du programme est en lien avec un objectif du projet pédagogique.

5.c Les Objectifs Pédagogiques du centre

Les objectifs sont élaborés par l'équipe d'animation en tenant compte des besoins spécifiques des enfants, de l'environnement ainsi que de l'évaluation du dernier projet pédagogique. Cette dernière permet de donner des pistes sur les différents « fils rouges », qui seront proposés pendant les vacances, pour ainsi pouvoir construire notre programme d'activité.

Objectifs Généraux PEDT	Intention éducative (objectifs éducatifs)	Objectifs généraux pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens mis en place
Connaître et comprendre	Donner à l'enfant un rôle d'acteur Permettre à l'enfant de	Développer l'imagination des plus petits	Laisser libre cours à leurs créativité	En leur laissant du matériel à disposition
			Créer différents espaces pour les enfants	En créant des coins pour que chaque enfant puisse trouver sa place
			Faire rentrer les enfants dans l'imaginaire de l'activité	En créant un imaginaire autour de l'activité

son milieu de vie

s'épanouir, dans la vie en collective

Favoriser le respect d'autrui

Accepter les différences de chacun

En aidant chaque enfant à s'intégrer même s'il a des difficultés de langage ou autre.

Mettre en valeur la coopération

En privilégiant les jeux de coopération ou les activités en groupes

Intégrer tous les enfants

En étant vigilant à ne laisser aucun enfant de côté.

Donner à l'enfant un rôle d'acteur

Favoriser l'autonomie des plus petits

Faire c'est propre expérience

En laissant l'enfant se tromper ou faire une autre technique que l'activité

Laisser l'enfant dérivé

En permettant à l'enfant de sortir du cadre de l'activité

			Participer aux différentes tâches	En donnant des tâches simples et basiques aux enfants.
			Laisser faire seul	En le laissant faire seul des actions du quotidien

6. L'évaluation

6.a Temps d'évaluation

L'évaluation va se dérouler en plusieurs parties :

- chaque activité sera évaluée par les enfants avec un support ludique.
- les animateurs, prendront en compte chaque évaluation d'activités et feront une synthèse à toute l'équipe en fin de semaine.
- chaque fin de mois, nous présentons les différents critères d'évaluation afin de pouvoir y répondre au mieux.
- A la fin des vacances toute l'équipe se réunit pour évaluer le projet (détecter les points positifs et ceux à améliorer), afin de pouvoir en tenir compte pour l'écriture des prochains projets pédagogiques.

6.b : Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont établis en fonction des objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels	Critères d'évaluations
<p>Laisser libre cours à leurs créativité</p> <p>Créer différents espaces pour les enfants</p> <p>Faire rentrer les enfants dans l'imaginaire de l'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> -que chaque enfant puisse faire leur propre création - qu'au moins 90% des enfants participent aux activités -chaque animateur doit créer une histoire, ou autre support pour permettre à l'enfant de mieux appréhender l'activité
<p>Accepter les différences de chacun</p> <p>Mettre en valeur la coopération</p> <p>Intégrer tous les enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> -aucun enfant isolé involontairement -créer au moins 2 jeux coopératifs par semaine -créer deux activités de groupe par semaine -que chaque animateur soit vigilant sur les faits de harcèlement ?

Faire c'est propre expérience
Laisser l'enfant dérivé
Participer aux différentes taches
Laisser faire seul

-que chaque enfant puisse faire leur propre création

- qu'au moins 90% des enfants participent aux activités

-chaque animateur doit créer une histoire, ou autre support pour permettre à l'enfant de mieux appréhender l'activité